

« Vous êtes des serveurs d'idéal »

Le 26 septembre, les DDEN (Délégués départementaux de l'Éducation nationale) de Haute-Loire ont invité leur président national, Eddy **Khaldi**. L'auteur de l'ABC de la laïcité a donné une conférence à l'IUT devant une bonne partie des 110 étudiants en master 1 et 2 de l'Espe (École du professorat et de l'éducation), des enseignants et les 72 DDEN (dont six nouveaux membres). « *Oui, c'est important de défendre la laïcité aujourd'hui* », indique Eddy Khaldi. « *Tout le monde se dit laïque mais avec des approches différentes, ce qui crée des contradictions et des problèmes. Aujourd'hui, on a oublié les principes de la République et de l'école laïque gratuite. On est devenu des consommateurs. On a oublié que l'égalité en éducation est le fondement de la démocratie. Il s'agit de former un citoyen avec ce concept. Je viens ici le rappeler aux jeunes, leur dire que l'école est un projet collectif et qu'ils sont des serveurs d'idéal* ».

(d'après l'article de Gérard ADIER dans le Progrès du 27 septembre)

RECRUTONS !!!

Un message très important :

Vous avez reçu un mail de la Fédération avec un Encart d'engagement :

« **Un (e) DDEN recrute un (e) DDEN** ». Cet encart doit retenir toute votre attention ! Il est destiné à amplifier un recrutement aujourd'hui insuffisant et qui menace notre fonction.

Il constitue donc le dossier qui doit accompagner et aider le DDEN dans son effort de recrutement, un document de présentation qu'il doit relire pour réviser ses « *fondamentaux* » avant de le prêter à d'éventuels candidats.

Des écoles n'ont pas de DDEN. S'en satisfaire, ce serait conforter l'appréciation de ceux qui clament que le DDEN ne sert à rien, et de ceux qui, DDEN, estiment n'avoir pas grand-chose à faire. C'est à nous de prouver que nous sommes au service des enfants pour leur avenir donc de l'Ecole de la République. La Laïcité, l'École ne font pas toujours l'actualité, cependant elles sont à suivre avec vigilance, à défendre. D'aucuns, toujours là, ne sont pas dénués d'intentions...

Renée Bazile de l'Union des DDEN de Savoie dans leur bulletin de septembre



SOMMAIRE

- ⇒ « Vous êtes des serveurs d'idéal » Recrutons !
- ⇒ Une nouvelle intéressante à suivre
- ⇒ La rentrée scolaire 2018-2019 en chiffres dans les Ecoles
- ⇒ Jeunesse au Plein Air (JPA) : Campagne de solidarité en 2019
- ⇒ Malette des parents : accompagner ensemble les enfants vers la réussite
- ⇒ Education à la sexualité
- ⇒ DOSSIER EVALUATION

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Courriel : federation@dden-fed.org

Une nouvelle intéressante.... A suivre !

Voici comment un document écrit par une directrice d'école madame Farida Mouissat qui prend à partie les DDEN, a permis, suite à un courrier du président de la Fédération des DDEN à la Présidente du Conseil des Sages de la Laïcité au Ministère de l'Éducation Nationale, madame Schnapper, de recueillir un avis positif de celle-ci pour une possible clarification des textes en vigueur et au moins du Vademecum de la Laïcité à l'Ecole sur la question des accompagnants des sorties scolaires.

La publication du texte : « *Étude relative aux représentations de la laïcité au sein d'une école primaire* » dans le cadre d'un diplôme universitaire intitulé « *Religion, Liberté Religieuse et Laïcité* » a fait réagir notre président. En effet dès les premières pages, les DDEN sont mis en cause car en conseils de cette école, ils souhaitent que la neutralité religieuse soit respectée y compris par les accompagnants des sorties scolaires. La directrice madame Mouissat écrit alors que les parents d'élèves désertent les conseils et les activités de l'école sans par ailleurs se plaindre ou prendre position. Pour elle « *l'accompagnateur, qui ne peut être qu'un parent, doit jouir de sa liberté religieuse* » mais alors, qu'en est-il de la liberté de conscience de l'élève que l'auteure semble oublier.

Le président a donc écrit un courrier dans lequel il s'interroge sur la pertinence du diplôme d'autant que « *l'auteur de ce document rédige, ... un rapport à charge contre les DDEN (Délégués départementaux de l'Education Nationale) bénévoles, nommés par l'institution Education nationale, présentés là comme personæ non gratæ en opposition aux familles et aux parents* ». Et il ajoute : « *notre préoccupation permanente c'est justement de travailler en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative et les parents évidemment avec lesquels les DDEN entretiennent des relations et signent des partenariats* ».... « *Relevons, parmi d'autres, au sujet des DDEN, cette citation non dénuée d'intention maligne et malveillante dénonçant « leur combat militant » et la revendication d'une « laïcité religion civile ».*

La présidente du Conseil des Sages a répondu qu'elle comprenait notre préoccupation d'autant que Mme Mouissat « *oppose frontalement la vision, selon elle, conflictuelle des délégués départementaux et celle des parents d'élèves* ». Elle rappelle que « *l'ABC de la Laïcité, ouvrage auquel ont participé 4 membres du Conseil des Sages est un outil toujours d'actualité* ». La question des accompagnants suscite depuis longtemps des réponses contradictoires. « *La fiche 22 du Vademecum tient compte du cadre juridique en vigueur* »... « *Ce document est susceptible de connaître des évolutions...* » La présidente ajoute : « *prochainement certains passages du Vademecum seront reconsidérés et la position du Ministère précisée* ».

La rentrée scolaire 2018-2019 en chiffres pour les écoles

6,74 millions d'élèves
62.250 enseignants

6.300€ dépensés par an et par écolier

23,4 élèves en moyenne par classe en maternelle
23,3 élèves en moyenne par classe en élémentaire

3.200 classes de CP dédoublés en REP et 2.000 en REP+ ; l'an dernier
1.500 classes de CE1 dédoublés en REP+

190.000 élèves en tout bénéficient de classe dédoublée

20.000 élèves en situation de handicap s'ajoutent aux 321.476 élèves scolarisés l'an dernier avec 3.584 Équivalents Temps Plein d'accompagnants supplémentaires

367,73€ d'Allocation de Rentrée Scolaire pour les enfants de 6 à 10 ans et
388,02€ pour ceux de 11 à 14 ans

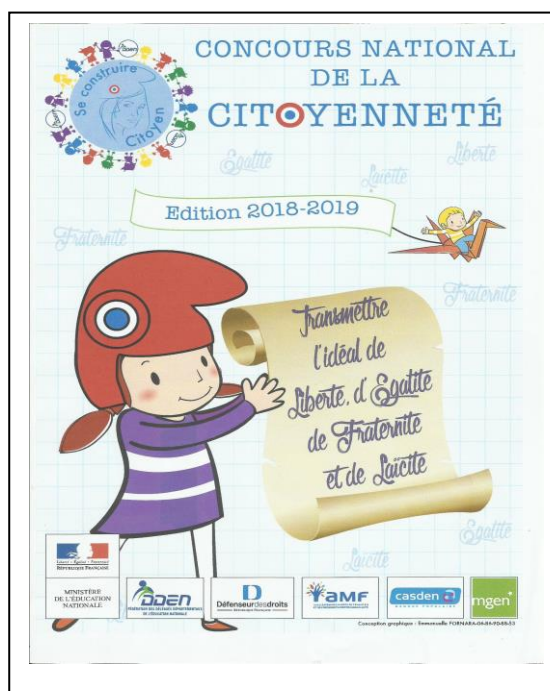
165€ de frais de rentrée en CP soit 10% de plus que l'an dernier. Pour les écoles la liste de fournitures a tendance à s'allonger.

Pour 2019, le budget sera en augmentation mais moins qu'en 2018 et encore moins qu'en 2017. Le projet prévoit 51,1 Mds€ (+ 1,6 % soit +811 M€) pour l'enseignement scolaire (hors pensions).

Le 1er degré, perd 60 000 élèves, et gagne 2 325 postes devant élèves. Tous les dédoublements dans les CP et CE1 des écoles en REP+ devraient être assurés, ainsi que l'amélioration des taux d'encadrement en zones rurales et l'extension de l'obligation scolaire à 3 ans.

2 M€ "pour encourager le développement des espaces de lecture dans les écoles éloignées d'une bibliothèque publiquesont prévus. Le fonds de soutien aux activités périscolaires dans les communes qui restent à 4,5 jours est limité à 69 M€.

Le recrutement de 4 500 AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) supplémentaires et la transformation de 6 400 contrats aidés en autant d'AESH.



Jeunesse au Plein Air : Campagne de solidarité 2019

Une réunion a rassemblé : FCPE, Francas, SE-UNSA, FDDEN, la directrice générale de la JPA, la responsable Campagne et éducation à la solidarité, le responsable « plaidoyer ».

Suite aux conclusions de l'étude réalisée cette année sur la collecte conduite dans les écoles, et dans le cadre du nouveau projet confédéral, la JPA a décidé de faire évoluer la campagne de solidarité.

L'objectif premier retenu est d'être présent, avec les organisations membres, dans les établissements scolaires pour promouvoir l'intérêt des vacances et des loisirs collectifs, éducatifs et laïques.

Parmi les actions identifiées, l'idée a été retenue d'avoir une présence humaine dans les établissements scolaires pour sensibiliser les enseignants et les élèves à la **défense du droit aux vacances et à l'intérêt des accueils collectifs de mineurs**.

Quelques idées émises :

- Identifier les lieux pilotes pour partager de bonnes pratiques. La JPA a déjà identifié l'Occitanie, l'Aube, le Nord, et le Bas Rhin. Tenter de construire un réel partenariat avec quelques écoles.
- Voir avec les syndicats d'enseignants une intervention à l'ESPE pour sensibiliser les futurs enseignants avec l'objectif de déjà nouer quelques liens pour pouvoir relancer.
- Mener ce travail de sensibilisation, mobilisation, au sein même des organisations confédérées
- Les interventions ponctuelles étant inefficaces, il faut établir un planning annuel de notre présence : (par ex : à la rentrée (au moment où chacun(e) raconte ses souvenirs de vacances, 3 millions d'enfants ont été privés du droit aux vacances), reprendre cette idée du droit aux vacances à l'occasion de la journée des droits de l'enfant (21 Novembre), de la journée de la laïcité, etc... ne pas oublier le moment où projets d'école ou avenants sont à l'écriture).
- Travailler avec les conseils municipaux d'enfants, conseils départementaux des collégiens, conseils des usagers des centres sociaux etc...
- Dans le cadre du concours des écoles fleuries qui met l'accent sur le développement durable, les DDEN peuvent présenter l'opération « Oui Recycle », qui peut être une amorce.

Bernard Marchand

Mallette des parents : accompagner ensemble les enfants vers la réussite

Le ministère de l'Éducation nationale lance le site

mallettedesparents.education.gouv.fr destiné aux parents et aux professionnels de l'éducation pour développer une co-éducation. Ressources thématiques par niveau, informations pratiques, outils pour animer des rencontres avec les familles : les parents et les équipes éducatives disposent ainsi de toutes les ressources pour les aider à accompagner la scolarité des enfants.

Education à la sexualité : une circulaire pour impulser et rassurer

Le ministre de l'Éducation nationale a signé personnellement la circulaire sur "l'éducation à la sexualité" publiée le 13 septembre au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, et qui remplace la circulaire de 2003.

Pour Jean-Michel Blanquer, cette éducation *"se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui", et cela "dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement", et "dans le plus grand respect des consciences".* "Son approche globale et positive doit être adaptée à chaque âge et à chaque niveau d'enseignement." Cette éducation *"vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire. Elle est complétée, à l'adolescence, par une compréhension de la sexualité et des comportements sexuels dans le respect de l'autre et de son corps. L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées."*

La circulaire rappelle que cette éducation est prévue par la loi de 2001 (articles L. 121-1 et L. 312-16 du code de l'éducation).

"Les personnels de l'éducation nationale et les partenaires extérieurs formés sont soumis au même cadre éthique", lequel prévoit notamment de "maintenir les échanges dans la sphère publique". En effet, **"ce qui est débattu dans le groupe doit pouvoir être entendu par tous dans l'institution"**.

À l'école élémentaire, **"il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité"**. "Plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves", parmi lesquelles *"la notion d'intimité et de respect de la vie privée", "le droit à la sécurité et à la protection", "les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille)"*.

"Les équipes académiques de pilotage de l'éducation à la sexualité (...) ont vocation à impulser des projets dans les écoles et établissements" qui peuvent aussi "s'appuyer sur les collectivités territoriales" tandis qu'au sein de l'Éducation nationale, *"un réseau de formateurs"* participe à la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité.

Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133890



FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DOSSIER EVALUATION

Le SNUIPP-FSU publie les évaluations CP - CE1 et demande un moratoire

Pour le SNUIPP, *"une partie du contenu et les modalités de passation des évaluations CP et CE1 posent de nombreuses questions sur la pertinence de ce dispositif"*. Le syndicat FSU du 1er degré, qui publie les "guides" adressés aux enseignants pour qu'ils les fassent passer, ajoute qu'ils provoquent la "consternation" dans les écoles où ils arrivent. Le syndicat propose d'ailleurs un modèle de "motion" que les "conseils des maîtres" pourraient adopter, considérant que les items de ces tests sont "inadaptés aussi bien dans leur contenu que dans leur organisation", que l'ensemble entre "en contradiction avec (leurs) pratiques professionnelles" et qu'ils s'opposent "à la passation des évaluations telles qu'elles sont prévues". Autre critique, les enseignants sont écartés de *"la phase d'analyse des résultats de leurs propres élèves dont ils n'auront pas à corriger les tests"*.

Le syndicat demande au ministère *"un moratoire afin de surseoir à leur passation"*.

Evaluations : Franck Ramus répond aux interrogations et objections du SNUIPP

Prévenu par ToutEduC des objections faites par le SNUIPP à l'évaluation nationale des élèves de CP et CE1, Franck Ramus a modifié sur son "ramus-méninges" ses réponses aux questions que les enseignants peuvent se poser. En ce qui concerne la difficulté de certains items, le chercheur, membre du Conseil scientifique placé auprès du ministre, commente : *"un test qui donnerait le score maximal à 95% (ou à même à 50%) des élèves serait peu informatif. C'est pour cela que les tests sont conçus de manière à ce que l'obtention du score maximal soit difficile. Le symétrique est vrai également : si tous les élèves échouent, le test est aussi peu informatif. La plupart des tests visent donc une difficulté intermédiaire."* Les tests proposés cette année *"ont fait l'objet d'une étude pilote menée par la DEPP sur 6000 élèves"* et leur difficulté *"ne doit donc rien au hasard"*.

Evaluations CP - CE1 - 6ème - 2nde : défiance du SE-UNSA et de P. Devin (SNPI-FSU)

"Le déploiement des évaluations nationales CP/CE1/6e/2de à cette rentrée et l'annonce de probables nouveaux développements dans les années à venir par le ministre sont les révélateurs d'une approche libérale bureaucratique du pilotage de l'Éducation nationale", estime le SE. Le syndicat UNSA des enseignants rappelle que le système d'enseignement français dispose déjà de nombreuses évaluations.

Le SE formule trois hypothèses sur le sens de ces nouvelles évaluations : le ministre ne croit pas que les enseignants soient *"capables d'identifier les besoins des élèves"*, il compte sur l'effet *"teach to the test"* pour *"influencer la manière dont les enseignants travaillent"*, il *"impose peu à peu les outils nécessaires au calcul de la 'plus-value' apportée par chaque école ou chaque établissement"* de façon à *"faire jouer la concurrence entre les unités d'enseignement"* et *"attribuer les primes au mérite"*. L'organisation syndicale demande qu'à l'inverse, *"le ministère développe des banques d'outils d'évaluation mises à la disposition des équipes"*.

Pour sa part, sur son blog personnel, Paul Devin, secrétaire général du syndicat FSU des inspecteurs, écrit : Le ministre voit l'évaluation comme *"un outil de démocratisation de la réussite"*, mais *"le comptage des erreurs"* des élèves ne constitue pas *"le vecteur d'une meilleure réussite de tous"* d'autant que Jean-Michel Blanquer a *"clairement associé l'évaluation à l'autonomie des établissements"* et que *"le glissement de l'évaluation de l'élève vers celle de l'enseignant est largement amorcé (...)"* Les ingrédients qui avaient conduit à la faillite de l'usage pédagogique des évaluations sont à nouveau présents."

Le blog de P. Devin : <https://blogs.mediapart.fr/paul-devin/blog>

L'évaluation des acquis des élèves du CP au lycée

Le ministère de l'Éducation nationale organise des évaluations standardisées des élèves à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, sixième et seconde.

Les évaluations des acquis des élèves répondent à trois objectifs :

- fournir aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves, compléter leurs constats et leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques

- doter les "pilotes de proximité" - recteurs, DASEN, IA-IPR, IEN, chefs d'établissement d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les résultats et d'adapter leur action éducative

- disposer d'indicateurs permettant de mesurer, au niveau national, les performances du système éducatif (évolutions temporelles et comparaisons internationales)

Les compétences des élèves de CP en français et en mathématiques sont évaluées dans le courant du mois de septembre puis de nouveau lors d'un point d'étape en février. Ainsi, chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement.

Dans le courant du mois de septembre, des évaluations nationales ont lieu dans toutes les classes de CE1. Il s'agit, en début d'année, de mesurer les compétences des élèves dans le domaine de la langue française et dans celui des mathématiques. Chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement.

Les membres du Conseil scientifique de l'éducation nationale présentent les évaluations des acquis des élèves au CP et au CE1 et l'apport des sciences cognitives dans leur élaboration dans deux vidéos. Ces évaluations reposent notamment sur une construction rigoureuse et scientifique des outils d'évaluation menée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), en coopération avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco).

Évaluations des acquis des élèves au CP et au CE1 : explication en vidéo

Une question beaucoup plus grave soulevée par une enseignante :

Est-il normal que les évaluations nationales de Cp et Ce1 soient hébergées à l'étranger sur un serveur d'une entreprise du GAFAM célèbre par sa capacité à exploiter les données ? La question a été posée sur Twitter le 22 septembre par une enseignante référente pour les usages du numérique (ERUN), un corps qui s'estime oublié par l'Education nationale. Alors que les réseaux sociaux bruissent des critiques énervées des professeurs des écoles qui ont commencé à faire passer les évaluations nationales de Cp et Ce1, la nouvelle est de nature à leur porter un nouveau coup. Un enseignant peut-il contribuer à la fuite des données personnelles de ses élèves vers Amazon ?

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/09/24092018Article636733698371558513.aspx>

« Le bonheur est souvent la seule chose qu'on puisse donner sans l'avoir et c'est en la donnant qu'on l'acquiert »

Voltaire

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIERE

LES RENDEZ-VOUS A VENIR

21 septembre : Audiance DGESCO Eddy Khaldi et Jean Paul Mathieu

2 octobre : Assemblée générale extraordinaire UD DDEN 65 à Tarbes
Eddy Khaldi

4 octobre : Réunion CNAL groupe de travail à la fédération

4 octobre : La JPA Bernard Marchand

6 octobre : Recrutement Bouche du Rhône à Marseille Eddy Khaldi, Bernard Racanière.

6 octobre : AG 45 LOIRET Daniel Foulon

11 Octobre : CNAL Eddy Khaldi, Dominique Roblot et Jean-Paul Mathieu

12 octobre : AG 80 Péronne Eddy Khaldi

13 octobre : AG 18 Cher Eddy Khaldi

15 et 16 octobre : Régionale DDEN 31 Eddy Khaldi

17 octobre : AG 42 Loire Eddy Khaldi

19 octobre : Rencontre avec les inspecteurs SIEN

20 octobre : Coordination régionale Albi

25 octobre : Conférence à Gidy Loiret Eddy Khaldi

26 octobre : CA DDEN 56 et conférence à Quéven Morbihan Eddy Khaldi

30 octobre : Rencontre avec Bertrand SOUQUET Président de l'ESPER
Eddy Khaldi et Jean Claude Robert

Nouveaux Présidents d'Unions

Union des DDEN des Hautes-Pyrénées : Yves Ortega

Union des DDEN de Haute-Garonne : Claude Ibos

